

DÉMARCHE

L'objectif de l'évaluation périodique des programmes de l'Université de Montréal est d'assurer leur qualité et leur pertinence. Dans le cadre de cet exercice, la Faculté des arts et des sciences a respecté le protocole du deuxième cycle d'évaluation de l'Université (2018-2025). Ce résumé énumère les étapes clés de l'évaluation, présente une synthèse des forces constatées et des recommandations émises par la Sous-commission d'évaluation des programmes.

ÉTAPES CLÉS

Début des travaux : 8 novembre 2019

Rapport d'autoévaluation : 22 janvier 2023

Visite externe : 18 septembre et 2 octobre 2023

Rapport synthèse : 23 novembre 2023

Plan d'action : 26 février 2024

Programmes évalués :

105351 Certificat en gestion de l'information numérique

105651 Certificat en archivistique

PRINCIPALES FORCES

L'intégration des deux programmes dans un ou des baccalauréats avec appellation et les perspectives qui en découlent pour leurs diplômés.

La pertinence et la qualité du contenu des programmes.

La qualité de l'enseignement et de l'évaluation des apprentissages dans les programmes.

La qualité du corps enseignant et de la gestion des programmes.

Le soutien à la réussite dans les deux programmes.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Mettre à jour la définition des objectifs et des acquis d'apprentissage.
- Développer des moyens nécessaires afin de renforcer l'accompagnement des étudiant·es dans la mise à niveau des compétences en informatique et en français.
- Poursuivre la réflexion sur la possibilité d'offrir des modalités d'enseignement alternatives.
- Accroître les occasions pour les enseignants d'échanger sur le programme.
- Examiner les raisons qui pourraient expliquer les taux d'attrition.
- Développer des moyens pour mieux accompagner les étudiant·es dans leur transition vers le monde du travail.

PRINCIPALES ACTIONS

- Mettre en œuvre la reconfiguration de l'offre de programmes au premier cycle d'ici le trimestre d'automne 2026.
- Développer des outils pour évaluer et améliorer le cheminement des étudiants dans les programmes d'ici le trimestre d'automne 2026.
- S'assurer de l'intégration pédagogique du personnel enseignant pour améliorer la cohérence des programmes à partir du trimestre d'automne 2024.